



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe spécial de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes spéciaux de l'agrégation ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 8 mars 2023 nommant le jury du concours externe spécial de l'agrégation section mathématiques à la session 2023,
- Vu la proposition de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommé pour l'épreuve d'admissibilité du concours susvisé :

Examineur spécialisé

M. Thierry GOUDON
Directeur de recherche

Académie de NICE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 mars 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU